



Compte-rendu du CSAL du 12 janvier 2023

Présents pour la CGT : Son-Lam PHAM, Nassia AHDJOU DJ, Hélène MARTIN et Sabrina HAOUA DEG
Ce CSAL s'est tenu en présentiel.

ORDRE DU JOUR

1. **Procès-verbaux des CTL des 10/10/22 et 21/11/22 (pour approbation)**
2. **Ponts naturels (pour avis)**
3. **Document d'orientation en vue du Contrat d'Objectifs et de Moyens (pour information)**
4. **Questions diverses**

Le comité technique (CTL) et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) sont fusionnés en une instance unique : le comité social d'administration local (CSAL). Il s'agit donc du 1^{er} CSAL après les élections professionnelles avec vos nouveaux représentants CGT et a eu lieu en l'absence de règlement intérieur dont un projet sera examiné par le conseil supérieur de la fonction publique le 31 janvier 2023 puis proposé à la DGAFP.

A noter que l'après-midi était consacré uniquement aux suppressions d'emplois. Les élus CGT ont décidé ne pas siéger et ont quitté la salle après avoir lu une déclaration liminaire (voir par ailleurs). Faute de quorum, le CSAL a été reconvoqué le 20 janvier 2023.

1. Procès-verbaux des CTL des 10/10/22 et 21/11/22 (pour approbation)

Lors du CTL du 10 octobre dernier, la CGT relayait le désarroi des collègues du SIE d'Argenteuil qui, après avoir subi un déménagement forcé vers Cergy devait connaître une délocalisation vers Laon. L'ancienne directrice s'était permise de faire une réflexion très déplacée au représentant CGT, lui signifiant que son « indignation était surjouée ! ». Cet échange ayant été censuré dans le procès verbal, nous avons demandé à ce qu'il soit corrigé en ce sens. Le directeur a refusé, prétextant que tous les échanges ne pouvaient pas figurer de manière exhaustive. Nous lui avons signifié que quand les propos étaient déplacés, ils devaient y figurer. Nous avons donc voté contre ce PV.

Lors de CTL du 21 novembre dernier, la même directrice a comparé les agents de sécurité qui travaillent dans les CFIP à des « dépendeurs d'andouilles ». La CGT lui a demandé de retirer ses propos diffamatoires pour ces collègues qui font le sale boulot, ce qu'elle a fait mais les choses étaient dites. Cette fois encore, la direction a refusé d'intégrer ces propos au PV et nous avons refusé de le signer. Nous avons voté contre ce PV également.

2. Ponts naturels (pour avis)

La direction a proposé deux ponts naturels : le 19 mai 2023 et le 14 août 2013 pour lesquels les CFIP seront fermés et les agents seront obligés de poser des jours de congés.

Pour la CGT, il est effectivement plus commode pour les agents que les sites soient fermés au public pendant ces ponts « naturels ». En revanche, il est inadmissible que la direction oblige ses agents à poser 2 jours de congés à des dates précises. En effet, les congés sont personnels et les agents doivent garder la liberté de les poser quand ils le veulent. Nous avons donc demandé à la direction de fermer les sites au public et de permettre aux agents d'y venir travailler si tel est leur choix ou à défaut d'accorder aux agents 2 journées d'autorisations d'absences exceptionnelles au lieu d'une. La direction a refusé.

La CGT a également proposé que le volume d'heures écartées (5869 h en 2021 et 6726 h en 2020!) par l'administration compense ces deux jours pour tous les agents. La direction n'a pas voulu entendre notre argumentation.

Vote CGT : contre.

3. Document d'orientation en vue du Contrat d'Objectifs et de Moyens (pour information)

Les grandes lignes de la future politique de la direction générale nous ont été présentées. Celles-ci doivent être présentées aux agents de la DDFIP et la direction attend des idées à faire remonter à la DG le 7 février prochain. Des réunions de service ont déjà été programmées. Néanmoins, au niveau national, un GT à ce sujet a été boycotté par la CGT car le document n'était alors pas amendable ! La DG réunit les organisations syndicales pour ne pas les écouter et donc, ne pas écouter la parole des agents ! N'oublions pas que le dernier COM a accouché du NRP ! Que peut-on attendre de positif de celui-ci dont les objectifs ressemblent étrangement aux préconisations de l'IGF?

Lire le [tract du syndicat national](#).

4. Questions diverses

- point COVID : suite à une demande, la direction nous informe que la médecine de prévention a recensé 3 collègues en « COVID long », dont un avec des séquelles.
- point ménage : un point sera fait en CSAL Formation Spécialisée, comme il était fait précédemment en CHSCT.
- Travaux à St Leu : l'entreprise ayant remporté le marché a ajouté un surcoût très important au devis initial. La direction a refusé de payer le montant complémentaire et a donc résilié le contrat. L'affaire est aux mains d'un avocat. En conséquence, il y aura bien une réfection des toits mais sans végétalisation. Pour les fenêtres, BIL doit travailler à des pistes alternatives pour des réparations.
- RGP : la direction affirme que la responsabilité des agents ne pourra être engagée qu'en cas de faute lourde avec enjeux financiers significatifs.
- Télétravail : la direction interroge actuellement les chefs de service pour une harmonisation des pratiques. Au vu des bons résultats concernant les objectifs du 95 alors que le taux de télétravail est élevé, le directeur ne voit pas pourquoi s'y opposer.